

## DIRECTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Une cellule administrative basée au pont du Palmrain
- Un centre technique basé à Village-Neuf pour le volet opérationnel
- 7 agents affectés au fonctionnement opérationnel des pôles de proximité

### EFFECTIFS

• 70 agents

## DÉCHETS SECTEUR DES 3 FRONTIÈRES

### MISSIONS

#### Missions assurées en régie

- Collecte des ordures ménagères
- Gestion des déchetteries et transport des matériaux vers les filières d'élimination
- Collecte des points d'apport volontaire
- Information des habitants (guide du tri, calendrier de rattrapage des collectes)
- Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets
- Révision et mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP) sur l'ensemble du territoire

#### Missions externalisées

- Prestataires privés pour le transfert et le transport des déchets ménagers vers les centres de traitement

### EN CHIFFRES

18 303 tonnes  
d'ordures ménagères (OM)  
collectées

35 052 tonnes  
de déchets collectés

56 756  
habitants desservis

88 802 km  
parcourus pour collecter les OM

162 682 km  
parcourus pour collecter  
2 162 tonnes de verre et 2 841  
tonnes de matériaux recyclables  
aux points d'apport volontaire

86 624 km  
parcourus pour éliminer  
11 425 tonnes de déchets  
collectés dans les déchetteries  
(déchets verts inclus)

### ORGANISATION DU SERVICE

#### Collecte des déchets ménagers

- Tri des biodéchets (63 % des foyers) : 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères résiduelles et 1 collecte pour les déchets compostables
- Pour les 37 % de foyers qui ne participent pas au tri des biodéchets : 2 collectes par semaine
- 30 tournées par semaine

#### Collecte en points d'apport volontaire

- 76 points d'apport volontaire répartis dans les 10 communes
- 349 conteneurs verts et jaunes
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine

#### Collecte en déchetteries

Réseau de mini-déchetteries à Kembs, Blotzheim et Hégenheim en plus de la déchetterie principale de Village-Neuf.

Type de collecte	Tonnage	%	Ratio (kg/an/hab)
<b>Ordures ménagères</b> (compostables et non compostables) Porte-à-porte	18 303	52,2	322,5
<b>Déchetteries</b> Apport volontaire	10 093	28,8	177,8
<b>PAV pour le verre et les matériaux recyclables</b> Apport volontaire	5 003	14,3	88,1
<b>Déchets verts</b> Apport volontaire	1 332	3,8	23,5
<b>Collecte du carton des artisans commerçants (A/C)</b> Porte-à-porte	321	0,9	5,7
<b>TOTAL</b>	<b>35 052</b>	<b>100</b>	<b>617,6</b>

	Nombre de conteneurs		Tonnages collectés		Évolution 2019/2020
	2019	2020	2019	2020	
<b>Verre</b>	95	92	2 137	2 162	+ 1,2 %
<b>Matériaux recyclables</b>	236	257	3 075	2 841	- 7,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>349</b>	<b>5 212</b>	<b>5 003</b>	<b>- 4 %</b>

## COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre de la collecte des déchets d'emballages des artisans-commerçants et petites entreprises, 321 tonnes de carton ont été collectées en 2020 auprès des 404 adhérents.

En 2020, les professionnels et les collectivités ont également déposé 490 tonnes de déchets dans les déchetteries, soit 4,9 % du tonnage total.



## MATÉRIAUX TRIÉS ET FILIÈRES DE TRI

La déchetterie intercommunale de Village-Neuf couvre 26 filières de tri principales (avec un tri sur 30 familles) dont les encombrants, les gravats, les déchets verts, etc.

L'amiante n'est plus accepté en raison des évolutions réglementaires.

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 35 052 tonnes et ont coûté 3 984 225 €.

## TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT NON ATTEINTS

51,4 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage	%	Ratio (kg/an/hab)
<b>Incinération (Valorisation énergétique)</b>	Ordures ménagères non compostables, encombrants (50 %), mobilier (30 %) et DDS	15 923,8	45,4	280,6
<b>Compostage (Valorisation matière)</b>	Biodéchets (OM compostables, déchets verts et terre végétale)	5 198,3	14,8	91,6
<b>Recyclage</b>	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, batteries, déchets d'équipement électriques et électroniques, bois, plâtre, huisseries, bacs usagés, pots horticoles, capsules de café, bouchons en liège, mobilier (70 %)	12 832,2	36,6	226,1
<b>Enfouissement</b>	Encombrants (50 %)	1 097,4	3,1	19,3
<b>TOTAL</b>		<b>35 051,7</b>	<b>100</b>	<b>617,6</b>

## DÉCHETS SECTEUR DE SIERENTZ

### MISSIONS

- |   |  |
|---|--|
| <b>Missions assurées en régie</b><br>• Gestion des déchetteries (haut de quai)                          | à des prestataires privés par voie de marchés publics.   |
| <b>Missions externalisées</b><br>• Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés | • Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention |

### EN CHIFFRES

Collecte, transport et traitement des ordures ménagères

14 355 habitants desservis

27 295 km parcourus pour collecter

2 558 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

33 tonnes de biodéchets professionnels collectées par an en porte à porte

Collecte en points d'apport volontaire

5 700 km parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter

720 tonnes de verre

13 100 km parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter

904 tonnes de matériaux recyclables

## ORGANISATION DU SERVICE

### Collecte des ordures ménagères résiduelles

- Collecte du lundi au vendredi à partir de 6 h auprès des foyers, des administrations et professionnels utilisant le service.

### Collecte en points d'apport volontaire

- 27 points d'apport volontaire répartis au sein des 17 communes.
- 124 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium.
- Collecte de 1 fois par mois à 2 fois par semaine.

### Collecte des déchets verts

7 sites de déchets verts.

### Collecte en déchetteries

2 déchetteries à Bartenheim et Sierentz, avec 15 filières de tri principales :

- encombrants
- gravats
- bois
- mobilier
- etc.

### COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2020, 2 281 tonnes (-6,6 % par rapport à 2019) ont été collectées sur l'ensemble des 7 sites de déchets verts et sur les déchetteries de Sierentz et Bartenheim.

### COLLECTE DANS LES DÉCHETTERIES

En 2020, 3 949 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (-5 % par rapport à 2019)

### TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DÉPASSES

66,7 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 10 503 tonnes et ont coûté 1 371 985 €.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage	%	Ratio (kg/an/hab)
<b>Incinération (Valorisation énergétique)</b>	Ordures ménagères et DDS	2 599,7	24,8	181,1
<b>Compostage (Valorisation matière)</b>	Déchets verts et biodéchets	2 313,8	22	161,2
<b>Recyclage</b>	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (30 %)	4 692,8	44,7	326,9
<b>Enfouissement</b>	Encombrants (70 %)	896,7	8,5	62,5
<b>TOTAL</b>		<b>10 503</b>	<b>100</b>	<b>731,7</b>

## DÉCHETS SECTEUR DU SUNDGAU

### MISSIONS

#### Missions assurées en régie

- Gestion des déchetteries (haut de quai)
- Maintenance du parc de bacs à ordures ménagères
- Nettoyage des bornes d'apport volontaire
- Entretien des sites de déchets verts

#### Missions externalisées

- Collecte et traitement des déchets ménagers entièrement externalisés à des prestataires privés par voie de marchés publics

Traitement des ordures ménagères résiduelles confié à l'usine d'incinération du SIVOM de Mulhouse, par le biais d'une convention

### EN CHIFFRES

9 538

habitants desservis

4 221

bacs attribués aux foyers, administrations et entreprises

225

nouvelles dotations

329

échanges de bacs

114

retraits et 18 réparations

32 202 km

parcourus par Véolia pour collecter 1 837 tonnes d'ordures ménagères

4 020 km

parcourus par les véhicules RECYCAL pour collecter 479 tonnes de verre

15 780 km

parcourus par les véhicules SCHROLL pour collecter 586 tonnes de matériaux recyclables

### ORGANISATION DU SERVICE

#### Collecte des ordures ménagères résiduelles

- Collecte hebdomadaire auprès des foyers, ainsi que des administrations et professionnels utilisant le service.
- Collecte du lundi au vendredi entre 5 h et 11 h, avec un double poste le lundi de 12 h à 18 h.
- Le parc de bacs à ordures ménagères est propriété de la collectivité qui assure la maintenance en régie. En 2020, ce sont 4 221 bacs individuels et collectifs qui sont attribués.

#### Collecte en points d'apport volontaire

- 16 points d'apport volontaire répartis au sein des 13 communes.
- 92 conteneurs pour la récupération du verre et des matériaux recyclables : bouteilles plastique, papiers/cartons, emballages en acier et en aluminium.
- Collecte de 1 à 2 fois par semaine.

#### Collecte des déchets verts

- 12 sites de déchets verts répartis au sein des 13 communes (1 site commun à Folgensbourg et Michelbach-le-Haut).

#### Collecte en déchetteries

- 2 déchetteries intercommunales, à Leymen et Michelbach-le-Haut, avec 14 filières de tri principales.

Type de collecte	Tonnage	%	Ratio (kg/an/hab)
<b>Ordures ménagères</b> Porte-à-porte	1 837	22,5	192,6
<b>Déchetteries</b> Apport volontaire	1 795	22	188,2
<b>PAV pour le verre et les matériaux recyclables</b> Apport volontaire	1 065	13	111,7
<b>Déchets verts</b> Sites communaux	3 468	42,5	363,6
<b>TOTAL</b>	<b>8 165</b>	<b>100</b>	<b>856</b>

	Nombre de conteneurs		Tonnages collectés		Évolution 2019/2020
	2019	2020	2019	2020	
<b>Verre</b>	37	34	491	479	- 2,4 %
<b>Matériaux recyclables</b>	61	58	611	586	- 4,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>1 102</b>	<b>1 065</b>	<b>- 3,4 %</b>

### COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

En 2020, 3 468 tonnes ont été collectées sur l'ensemble des 12 sites de déchets verts (- 8,9 % par rapport à 2019).

### COLLECTE DANS LES DÉCHETTERIES

En 2020, 1 795 tonnes de déchets ont été collectées dans les déchetteries (soit - 1,1 % par rapport à 2019).

### COLLECTE DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Les professionnels du territoire sont

acceptés sur les déchetteries de Leymen (le mercredi de 8 h 30 à 10 h) et de Michelbach-le-Haut (le mardi de 16 h à 18 h). Ils sont facturés sur la base du volume de déchets déposés.

### TRAITEMENT : LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT DÉPASSÉS

73,7 % des déchets sont compostés ou recyclés, alors que l'objectif fixé par la loi sur la transition énergétique de 2015 est de 55 % de valorisation en 2020 et 65 % en 2025.

Type de filière	Type de déchets	Tonnage	%	Ratio (kg/an/hab)
<b>Incinération (Valorisation énergétique)</b>	Ordures ménagères et DDS	1 861,8	22,8	195,2
<b>Compostage (Valorisation matière)</b>	Déchets verts	3 467,5	42,5	363,5
<b>Recyclage</b>	Gravats, métaux, cartons, matériaux recyclables, verre, huiles minérales et végétales, déchets d'équipements électriques et électroniques, bois, mobilier et encombrants (50 %)	2 546,7	31,2	267
<b>Enfouissement</b>	Encombrants (50 %)	289	3,5	30,3
<b>TOTAL</b>		<b>8 165</b>	<b>100</b>	<b>856</b>

### MATÉRIAUX TRIÉS ET FILIÈRES DE TRI

Les marchés de prestation de service (transport et traitement/recyclage) représentent 8 165 tonnes et ont coûté 927 616 €.

## BUDGET GÉNÉRAL 2020 : 11 084 000 €

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>10 355 000 €</b>
· Collecte des ordures ménagères	6 156 000 €
· Gestion des déchetteries	2 520 000 €
· Collecte des points d'apport volontaire	1 564 000 €
· Collecte du carton des artisans-commerçants	115 000 €

Ces 10 355 000 € sont répartis selon les principaux postes suivants :

- 6 482 000 €, soit 62 %, pour les charges à caractère général (contrats de prestations et de services relatifs à l'élimination des ordures ménagères et des matériaux de la déchetterie, fourniture de carburants) ;
- 2 974 000 €, soit 28 %, pour les charges de personnel ;
- 876 000 €, soit 8 %, pour les dotations aux amortissements.

### Section d'investissement : 729 000 €

Dont principalement :

- 191 000 € en acquisition de matériels roulants (véhicules pour la collecte des ordures ménagères et points d'apport volontaire) ;
- 185 000 € en acquisition de bacs à ordures ménagères et de points d'apport volontaire enterrés.

### COÛT GLOBAL DE LA GESTION DES DÉCHETS

Situation 2019	Fonctionnement		Part du financement	
<b>Dépenses</b> (frais de personnel et amortissement compris)	<b>10 355 000 €</b>			
<b>Recettes :</b>	10 983 000 €		100 %	
<b>dont taxe d'enlèvement des OM (taux 11,49 % - 10,98 %)*</b>		9 558 000 €		87 %
<b>dont produits de la vente des matériaux</b>		534 000 €		5 %
<b>dont dotation (Citéo...)</b>		869 000 €		8 %
<b>dont autres recettes (produits exceptionnels, quote-part des subventions d'investissement...)</b>		6 000 €		-
<b>Solde à financer - Abondement</b>	- 628 000 €		-	
<b>Coût global de la gestion des déchets</b>	<b>146 €/hab/an</b>			

\*Taux de la TEOM différencié : De 11,49 % sur le secteur des Trois Frontières et de 10,98 % sur le secteur de Sierentz.

La redevance spéciale pour les professionnels assure un produit de 141 490 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets supportés par la collectivité.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés : Valorisation matière (ferraille, métaux non ferreux, batteries et verre) : 170 360 €. Il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetteries qui représente des recettes pour la collectivité.

**PROPORTION DU COÛT SUPPORTÉ  
PAR LA POPULATION****60 %**Pour un service en  
porte à porte**40 %**Pour un service en  
apport volontaire**ZOOM****COLLECTE DES DÉCHETS DES  
PROFESSIONNELS**

- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères financée par la redevance spéciale fixée en fonction du service rendu. Au-delà de 7 500 litres hebdomadaires, la collecte de ces déchets sort du champ des compétences de la collectivité.
- Collecte spécifique du carton pour les artisans-commerçants et les petites entreprises. Facturation au-delà de 750 litres hebdomadaires.

**VENTILATION PAR SERVICE À LA POPULATION**

Type de collecte	Coût (€)	%	Ratio (k€/an/hab)
<b>Ordures ménagères</b> (Compostables et non-compostables) Porte-à-porte	5 123 000	59	87
<b>Déchetteries</b> Apport volontaire	2 519 000	24	35
<b>PAV pour le verre et les matériaux recyclables</b> Apport volontaire	1 564 000	15	22
<b>Déchets verts</b> Sites communaux	115 000	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>10 355 000</b>	<b>100</b>	<b>146</b>

**BUDGET ANNEXE 2020 (financement par la REOM) : 1 283 000 €**  
(Secteur Sundgau)**Section de fonctionnement : 1 234 000 €**

Ces 1 283 000 € sont répartis principalement selon les postes suivants :

- 1 135 000 €, soit 92 % pour les charges à caractère général (contrats de prestation de services relatifs à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères, des matériaux recyclables et de la déchetterie, frais de structure et petit matériel) ;
- 99 000 €, soit 8 %, pour les autres charges ;

**Section d'investissement : 49 000 €**

dont principalement :

- 20 000 € de transfert entre sections ;
- 17 500 € d'aménagement d'équipements (points d'apport volontaire, bacs OM...).

**Le coût global de la gestion des déchets est de 146 € par habitant**

La redevance OM assure un produit de 1 173 000 €. Son coût est réajusté chaque année en fonction du coût réel d'élimination des déchets. Elle est due par tous les usagers du service d'élimination des déchets, à savoir : les particuliers résidant sur le territoire, les professionnels, les administrations et les associations.

Les recettes perçues au titre de la valorisation hors organismes agréés : il s'agit de la revente des matériaux collectés en déchetterie, qui représente des recettes pour la collectivité. Ces recettes sont variables et fluctuent en fonction des marchés.

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

### LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION (PLP)

L'année 2020 est la troisième année de mise en œuvre du programme local de prévention (PLP) des déchets ménagers et assimilés (DMA) de Saint-Louis Agglomération adopté fin 2017. Cette année 2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a entraîné l'annulation de nombreuses actions du PLP. Cependant, le nombre de composteurs vendus a fortement augmenté grâce à la mise en place d'une livraison à domicile à la suite de l'arrêt de la collecte des biodéchets durant le confinement commencé en mars. Pour l'année 2021, l'enjeu sera de proposer des actions pouvant être dématérialisées pour s'adapter aux conditions sanitaires et de développer l'action de promotion des couches lavables.

### EN CHIFFRES

39 300 €  
de dépenses

6 045 €  
de recettes  
(vente composteurs et lombricomposteurs)

- 2 459,7 tonnes  
de déchets produits par  
rapport à 2019 (hors gravats et  
professionnels) soit  
- 37,7 kg/habitant

### BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES EN 2020

**Axe 1 : actions éco-exemplaires des collectivités** avec par exemple l'installation d'un composteur pour les bureaux du service Déchets Ménagers au Palmrain à Village-Neuf ou l'organisation d'un atelier zéro déchet pour les agents de SLA.

**Axe 2 : sensibilisation des publics** pour, entre autres, 30 classes de primaire, soit 633 élèves, ou via l'organisation d'ateliers "zéro déchet" (70 participants). La deuxième saison du "Défi des familles zéro déchet" a débuté en décembre 2020 avec 15 familles volontaires.

**Axe 3 : évitement des biodéchets** par la vente de 390 composteurs et 20 lombricomposteurs aux administrés, ou l'organisation de journées de broyage. De plus, cinq nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeuble ont vu le jour à Saint-Louis, Huningue, Landser, Koetzingue et Leymen. Un composteur a également été installé au collège de Hégenheim sur l'impulsion des éco-délégués.

**Axe 4 : le réemploi et la réutilisation.** Pas d'action spécifique sur cette thématique en 2020.

